

Le Producteur	Angela CRESCI EIRL « Les Douceurs d'Angela » 2 bis chemin de St Pierre 17700 St Saturnin du Bois 06 89 41 99 03	L'adhérent	Nom :
	Prénom :		

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessous :

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la fabrication,
- Assurer au moins 2 permanences de distribution pendant la saison d'engagement,

Engagements de la pâtissière :

- Livrer selon la commande des pâtisseries élaborées avec des produits issus de l'agriculture biologique,
- Être transparent sur ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...),
- Participer à la vie de l'association (Assemblée Générale, animations...)
- Faciliter les échanges entre producteur, adhérent et association

Le prix des produits et les modalités de paiement

L'adhérent complète le tableau sur la saison en indiquant le nombre et le type de pâtisserie selon les semaines et en tenant compte de ses absences. **Pas d'obligation de commande toutes les semaines, à vous de décider.** Les paiements se font par chèque à l'ordre de « Les Douceurs d'Angela »: avec un chèque par mois ou tous les deux mois.

Mois	Banque	N° du chèque	Montant
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Janvier			
Février			
Mars			

Distribution des produits

Les distributions auront lieu le jeudi de 18h15 à 19h30 à la Maison de quartier des Brizeaux, 67 rue des Brizeaux, 79000 Niort (sauf exceptions : jour férié, impossibilités).

Ce bulletin sera conservé par l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à _____, le _____,
 Nom et signature de l'adhérent _____, de la productrice